

La mesure requise à l'utilisateur a été mise en place afin de justifier le besoin clinique d'un usager en lien avec le transport en taxi de celui-ci. Le formulaire ne doit pas servir à justifier le besoin d'accompagnement qui se trouve au descripteur 17 de l'instrument.

<u>TRANSPORT alternatif du transport en commun POUR LE DÉPLACEMENT DE L'USAGER:</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Pour les usagers de tous âges.</u> Le besoin clinique du transport <u>alternatif au transport en commun</u> doit être justifié indépendamment du besoin en accompagnement qui se trouve déjà à l'instrument. Le transport en taxi sera préconisé lorsque les autres moyens de transport ne sont pas disponibles. 	<p>Ex. L'utilisateur est à risque de chute et doit être surveillé et guidé en permanence pour assurer sa sécurité. Dans ce cas le formulaire de mesure est requis. La mesure requise sera valide jusqu'à la réévaluation de l'instrument qui sera possiblement reconduit étant donné la condition permanente de l'utilisateur.</p> <p>EX. Un usager a une bonne mobilité, mais présenterait une phobie sociale ou autre condition clinique évaluée et confirmée par son équipe traitante</p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Pour les usagers, qui normalement ne nécessitent pas de transport alternatif au transport en commun (taxi, Uber, voiture RI, Communauto) et qui sont en mesure de se déplacer, mais qui nécessitent un rdv de dernière minute en taxi, à la demande d'un professionnel ou suivant des conditions météorologiques exceptionnelles</u> Une autorisation par courriel peut être envoyée pour informer du besoin ponctuel et exceptionnel du transport de l'utilisateur. Cette autorisation doit être envoyée et validée par l'établissement avant le traitement de la facturation mensuelle. 	<p>Ex -L'utilisateur s'est cassé la jambe et a dû se déplacer au moyen d'un taxi car les autres transports alternatifs n'étaient pas disponibles pour aller consulter un professionnel de la santé. (Nécessite un seul rdv en taxi)</p> <p>Tout problème médical non connu, réduisant la capacité de l'utilisateur à se mobiliser et nécessitant un déplacement pour une évaluation vers un professionnel de la santé ou un service de santé tel qu'un CLSC.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Pour les usagers, qui ont un changement temporaire à leur condition qui nécessite un transport alternatif au transport en commun sur une certaine période pour assurer leurs déplacements aux rdvs.</u> Une mesure doit être complétée avec la durée de la mesure approximative. Prendre note que la mesure est valide pour la durée de la condition temporaire de l'utilisateur. 	<p>Ex. Suivi en physio suite à une fracture ou autre besoin « temporaire »</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Plusieurs rendez-vous dans la même semaine faisant en sorte que la voiture taxi devient la seule possibilité;</u> - <u>Perte de mobilité nécessitant un taxi adapté;</u> - <u>Situation ne permettant pas à l'accompagnateur de laisser l'utilisateur seul pour stationner sa voiture;</u>

MODALITÉS ÉVALUATION BESOIN TRANSPORT VOITURE TAXI

<ul style="list-style-type: none">• <u>Pour les usagers ayant un suivi régulier à une distance de plus de 20km.</u> Une mesure requise doit être complétée pour qu'il soit nommé que la distance devient un enjeu clinique pour l'utilisateur. À noter que seuls les rdvs à plus de 20 km peuvent être considérés dans la mesure requise, les détails des rdvs doivent figurer au formulaire.	Ex. Un usager qui est hébergé dans une ressource qui se trouve dans l'Est de l'île de Montréal et qui a un suivi régulier avec son psy qui est situé sur le territoire du CIUSSS de l'Ouest de l'Île de Montréal pourra être considéré, par contre les rdv qui sont à courte distance devront par ailleurs être évalués sur la condition physique ou cognitive de l'utilisateur.
<ul style="list-style-type: none">• <u>Pour les usagers ayant une bonne mobilité, mais qui doivent aller dans un endroit ou l'arrivée est exigée en voiture taxi</u>	EX. Usager devant aller en centre de crise et que ce dernier exige que l'utilisateur arrive en taxi

BESOIN CLINIQUE DE TRANSPORT alternatif du transport en commun

La mesure doit servir à justifier le besoin clinique de transport en taxi de l'utilisateur et non pour justifier un accompagnement qui est sensé se trouver à l'instrument et pour lequel la ressource est déjà remboursée pour l'accompagnateur, le kilométrage effectué, le stationnement et le repas de l'accompagnateur le cas échéant.

L'autonomie et son maintien doit faire partie intégrante de la réflexion sur le besoin de l'utilisateur à utiliser un mode de transport alternatif.

Si l'utilisateur ne requiert pas le transport en taxi mais en voiture ce n'est pas nécessaire de remplir une mesure.

Si l'utilisateur désire utiliser une voiture taxi sans qu'il y est une mesure clinique, l'utilisateur doit déboursé lui-même les frais liés à l'utilisation de la voiture taxi.